

LA VAE À TRAJECTOIRE FORMATION C'EST...

Taux de réussite (moyenne des 3 dernières années) :

- certification totale : 85%
- certification partielle : 15%

LE COÛT :

Pour les diplômés répertoriés à ce jour sur la plateforme France VAE :

- Architecte de parcours (construction du parcours + suivi administratif et financier + entretien post-jury) : forfait de 300€
- Accompagnement individuel : 70€ / heure
- Accompagnement collectif : 35€ / heure
- Complément formatif : 25€ / heure

Pour les diplômés non répertoriés à ce jour sur France VAE : 100€ / heure, dans la limite de 24 heures d'accompagnement.

LE FINANCEMENT :

Pour les diplômés répertoriés à ce jour sur la plateforme France VAE : prises en charge possibles par France VAE.

Pour les diplômés non répertoriés à ce jour sur France VAE : possibilité de prises en charge via votre CPF, ou autre financement.

Nous contacter pour plus d'informations.

Trajectoire Formation est certifié au titre des actions permettant de valider les acquis de l'expérience.



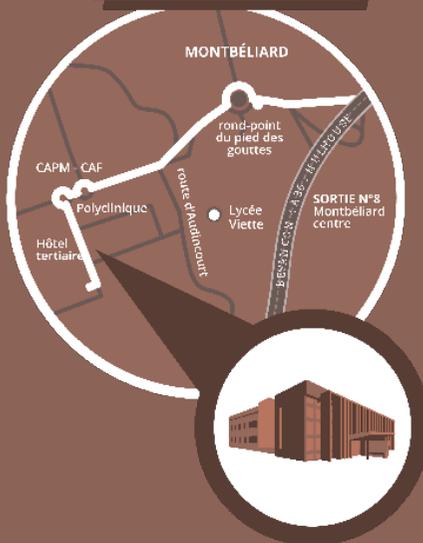
REPUBLIQUE FRANÇAISE

POUR S'INFORMER :

Rendez-vous tous les vendredis de 9h à 13h à la Maison des Métiers de la Ville pour être accompagné dans la construction de votre projet de formation (conseils sur la démarche de VAE, recherche de financements, ...)



PLAN & CONTACT



Maison des Métiers de la Ville

13 avenue Léon Blum
25200 Montbéliard

Tél. 03 81 96 70 92

www.trajectoire-formation.com

Contact : fatima.kabouss@trajectoire-formation.com

Formation proposée avec le concours de :



Validation des acquis de l'expérience

Tout diplôme de l'intervention sociale du niveau 3 au niveau 7

DIFFÉRENTS LIEUX D'ACCOMPAGNEMENT :
A BESANÇON
A MONTBÉLIARD
A VESOUL

Conception : Martin Sombsthay



La VAE

Qu'est-ce que la VAE ?

Le dispositif de la VAE a pour objectif de permettre à toute personne engagée dans la vie active de faire valider les acquis de son expérience professionnelle et/ou bénévole en vue d'obtenir un diplôme, un certificat de qualification ou un titre à finalité professionnelle.

Il s'agit donc d'un mode d'obtention d'une certification professionnelle au même titre que la voie scolaire et universitaire, l'apprentissage ou encore la formation professionnelle continue.

Pour quels diplômes ?

Nous vous accompagnons dans votre VAE pour les diplômes des métiers de l'intervention sociale :

- toute la filière des diplômes d'État Jeunesse et Sports, du niveau 3 (CPJEPS) au niveau 6 (DESJEPS)
- toute la filière des diplômes d'État du travail social, du niveau 3 au niveau 7.

Quelles sont les activités prises en compte dans la durée d'expérience ?

Toute personne peut faire reconnaître ses expériences par une certification à partir de ses expériences professionnelles, bénévoles, syndicales, ... peu importe son âge, sa nationalité, son statut ou son niveau de formation.

LES ÉTAPES DE LA VAE

La réglementation distingue trois étapes s'enchaînant les unes après les autres. La durée de l'ensemble du parcours est fonction du rythme de travail de chaque candidat. Nous vous accompagnons tout au long de ces étapes.

Etape 1

La candidature pour vérifier que le projet de VAE est réalisable.

Etape 2

L'écriture du dossier de validation qui détaille ses expériences en lien avec le diplôme visé

Etape 3

L'entretien avec le jury

Les
ETAPES

LES 5 ÉTAPES DE L'ACCOMPAGNEMENT

1. Prise de contact après le dépôt de la candidature sur le site de France VAE

La première étape consiste à se rendre sur France VAE pour déposer sa candidature. Nous vous contactons sous 2 semaines pour fixer un premier rendez-vous.

2. Constitution du dossier de recevabilité avec l'architecte de parcours

Le premier rendez-vous vise à faire le point sur votre parcours, vos objectifs, ... Pour réaliser le diagnostic de faisabilité et construire votre parcours personnalisé.

3. Envoi du dossier de faisabilité au certificateur

Nous constituons votre dossier de faisabilité avec vous, puis nous le transmettons à l'organisme certificateur du diplôme visé, qui établit (ou non) la recevabilité sous 2 mois maximum

4. Accompagnement pour rédiger le dossier de validation

Notre accompagnateur VAE poursuit l'accompagnement en alternant :

- des rdv (en présentiel ou à distance) pour faire émerger vos compétences à partir des expériences significatives ;
- des temps d'écriture pour vous, avec envoi de vos productions à l'accompagnateur ;
- des temps de relecture de vos productions par l'accompagnateur, qui vous fait un retour par mail.

5. Préparation de l'entretien avec le jury

L'accompagnement se termine par une préparation à l'oral avec le jury.

S'il y a validation partielle du diplôme, un entretien post-jury a lieu, afin d'étudier ce qu'il est nécessaire de mettre en place pour parvenir à l'obtention complète du diplôme.

